
AG.RSBDH-RA

Association Gestionnaire du Réseau Santé Bucco-Dentaire & Handicap – Rhône-Alpes

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 95, boulevard Pinel, C.H. Le Vinatier
service odontologie, 69677 Bron cedex

Siren 480 629 336 – N° préfecture du Rhône 0691051030

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES

SARL au Capital de 100 000 € - SIRET 962 503 462 000 47 - RCS LYON
- Le Britannia - Tour A - 20, boulevard Eugène DERUELLE - 69432 LYON Cedex 03 -
www.comexa.fr - comexa@comexa.fr - 04 78 601 601

Rapport du commissaire aux comptes sur les sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'Association Gestionnaire du Réseau Santé Bucco-Dentaire & Handicap – Rhône-Alpes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Gestionnaire du Réseau Santé Bucco-Dentaire & Handicap – Rhône-Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Gestionnaire du Réseau Santé Bucco-Dentaire & Handicap – Rhône-Alpes à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le traitement des subventions reçues.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'association et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Rapport du commissaire aux comptes sur les sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon

Le 15 mai 2020

Pour Comexa



Martin Eynard

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	12 729	12 729		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	422 590	269 953	152 637	143 703	
Autres immobilisations corporelles	266 157	250 948	15 209	20 879	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	701 475	533 629	167 846	164 582
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	93 180		93 180	100 012	
Autres créances	613		613	252	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	8 081		8 081	8 081	
DISPONIBILITES	1 095 349		1 095 349	1 085 262	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	11 045		11 045	7 907
	TOTAL (II)	1 208 268		1 208 268	1 201 513
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 909 743	533 629	1 376 114	1 366 095

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	13 409	13 409
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	34 065	21 480
	Total des fonds propres	47 473	34 889
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	576 144	576 144
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	376 480	375 000
Total des autres fonds associatifs	952 624	951 144	
Total des fonds associatifs	1 000 097	986 033	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 369	16 152	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 039	237 576	
Dettes fiscales et sociales	149 538	125 203	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 071	1 131	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	376 017	380 062	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 376 114	1 366 095	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	34 064,67	21 480,00	
(1) Dont à moins d'un an	376 017	380 062	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	10 369	16 152	
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	25 115	52 597
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 720 454	1 590 314
	Dons	38 278	32 984
	Cotisations	161 015	137 625
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	47	2 784
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	10 314	121
	Total des produits d'exploitation	1 955 223	1 816 424
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		1 353
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	892 257	937 878
	Impôts, taxes et versements assimilés	57 466	42 037
	Rémunération du personnel	630 857	514 045
	Charges sociales	268 745	237 752
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	59 390	56 642
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	13 650	7 101
	Total des charges d'exploitation	1 922 364	1 796 809
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	32 859	19 615
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	2 812	5 939
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	2 812	5 939
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	35 671	25 554
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels		480
	Charges exceptionnelles	931	2 920
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(931)	(2 440)
	Impôts sur les sociétés	675	1 634
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	1 958 035	1 822 843
	TOTAL DES CHARGES	1 923 970	1 801 363
	EXCEDENT ou DEFICIT	34 065	21 480
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 376 114 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 958 035 euros** et un total **charges** de **1 923 970 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **34 065 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les précisions suivantes sont apportées :

1/ Provision réglementée

Ce poste correspond à un versement reçu de l'organisme financeur en 2008 destiné à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement à hauteur de 84 341 €, augmenté en 2018 à la demande de l'organisme de tutelle, d'une somme de 290 659 € et de la partie de l'excédent 2018 non repris par l'ARS de 1 480 € soit au total 376 480 €.

2/ Autres fonds associatifs : subventions d'investissement sur biens avec droit de reprise

Ce poste comprend des subventions versées pour lesquelles les dépenses n'ont pas encore été effectuées à hauteur de 295 192,75 €, augmenté en 2018 à la demande de l'organisme de tutelle, d'une somme de 280 951,25 € en provenance du poste de subventions d'investissement affectées à des biens sans droit de reprise soit un total de 576 144 €.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Subventions

L'ARS a accordé une subvention de fonctionnement de 1 720 454€ au titre de l'année 2019.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	14 399				1 670	12 729
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 399				1 670	12 729
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	385 322		63 586		26 318	422 590
Instal., agencement, aménagement divers	568					568
Matériel de transport	244 704					244 704
Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 420				1 535	20 885
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	653 013		63 586		27 852	688 746
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	667 412		63 586		29 522	701 475

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	14 399		1 670	12 729
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 399		1 670	12 729
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	241 619	54 652	26 318	269 953
Autres instal., agencement, aménagement divers	101	71		172
Matériel de transport	231 709	2 951		234 660
Matériel de bureau, mobilier	15 003	2 648	1 535	16 116
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	488 431	60 321	27 852	520 900
TOTAL	502 830	60 321	29 522	533 629

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Provisions pour amortissements dérogatoires					
Provisions fiscales pour prêts d'installation					
Provisions autres	375 000	1 480			376 480
PROVISIONS REGLEMENTEES	375 000	1 480			376 480
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour pertes sur marchés à terme					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations					
<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL	375 000	1 480			376 480

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	93 180	93 180	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	139	139	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	474	474	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	11 045	11 045	
TOTAL DES CREANCES		104 838	104 838	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	10 369	10 369		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	215 039	215 039		
	Personnel et comptes rattachés	52 347	52 347		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 497	88 497		
	Impôts sur les bénéfices	675	675		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 018	8 018		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 071	1 071		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		376 017	376 017		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	13 409			13 409
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	21 480	34 065	21 480	34 065
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	576 144			576 144
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées	375 000	1 480		376 480
TOTAL	986 033	35 545	21 480	1 000 097